

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 27 AVRIL 2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice MARTINEZ TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS , Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, Mme Anne-Marie BERTRAND, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, M. Christian ROCCI, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Kamila BOUHASSANE, M. Thierry VALLEJOS, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, M. Mouloud REZOUALI, M. Michel BISSIERE.

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSSEN représentée par M. Paul-Roger GONTARD
Mme Nathalie GAILLARDET représentée par Mme Laurence LEFEVRE
Mme Anne GAGNIARD représentée par Mme Frédérique CORCORAL
M. Arnaud PETITBOULANGER représenté par Mme Sylvie MAZZITELLI
Mme Françoise LICHIERE représentée par Mme Martine CLAVEL
Mme Laurence ABEL-RODET représentée par M. Christian ROCCI
Mme Martine BAREL représentée par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Florence ROCHELEMAGNE représentée par M. Michel BISSIERE

ETAIENT EXCUSE(E)S :

M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI
Mme Annie ROSENBLATT
Mme Christine LAGRANGE

AR préfecture : 084-218400075-20240427-lmc1X0100018674-DE

Date de télétransmission : 13-05-2024

Date de réception en préfecture : 13 MAI 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2024

2

SPORTS : Terre de Jeux 2024 - Passage de la Flamme Olympique - Subvention exceptionnelle aux associations impliquées dans l'évènement - Convention de partenariat avec le Département.

Mme HADDAOUI

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

Comme vous le savez, la flamme olympique des JO de Paris 2024 finira sa course à travers le Vaucluse, à Avignon Ville Etape du Relais de la Flamme le 19 juin.

Ce parcours sera l'occasion unique de mettre en valeur la ville d'Avignon et son patrimoine qui profiteront de l'exposition exceptionnelle des Jeux pour se révéler aux yeux du monde entier.

Un public nombreux est attendu lors des célébrations qui auront lieu sur notre territoire, et les téléspectateurs assisteront à ces moments de magie grâce aux médias et à la diffusion des images de portée internationale.

Un concert gratuit se déroulant à proximité du site de célébration, organisé en partenariat avec le Département et associant des artistes locaux et de dimension internationale, viendra clore de manière festive et populaire cet évènement.

Il convient à ce titre d'adopter une convention de partenariat qui encadre ses modalités de mise en œuvre, notamment sur l'aspect financier puisque la Ville participera aux coûts d'organisation du concert en remboursant au Département la somme équivalente à 50 % du coût TTC global de la manifestation dans la limite d'un montant maximal de 190 000 euros.

En outre, à cette occasion, un certain nombre d'associations investies dans les domaines sportifs et culturels, s'impliqueront en amont de cette journée festive et jusqu'au jour J, prouvant l'attachement des acteurs du territoire à mettre en valeur notre Ville et à faire vivre l'esprit du label Terre de Jeux 2024.

Pour soutenir la créativité et l'investissement de ces associations, qui souhaitent proposer des moments forts qui jalonnent le parcours du Relais de la Flamme Olympique, il est

proposé de soutenir les associations suivantes, à travers une subvention exceptionnelle :

1/ Pour la partie culturelle :

Les **Lézards bleus** en partenariat avec l'**association ATHOM** souhaitent présenter un spectacle, d'ores et déjà validé "Olympiades Culturelles" par le Comité d'Organisation des Jeux Olympiques, qui serait projeté sur la façade du Palais des Papes le 18 juin au soir. Il est proposé de verser une subvention de **5 000 €** à l'association, en soutien à son projet.

Le **Théâtre du Balcon** se propose quant à lui de mettre en scène une pièce prônant les valeurs du sport, en partenariat avec les populations des Quartiers Prioritaires de la Ville et les Centres Sociaux. Cette pièce est programmée pour le mois de mai 2024. Il est proposé de verser une subvention de **5 000 €** à cette association, par voie d'avenant à la convention d'objectifs triennale.

L'association **TOTEM** offrira un spectacle circassien pour enfants dans le cadre du Relais de la Flamme, au square Indochine le 19 juin. Il est proposé de verser une subvention de **5 500 €** à l'association afin de soutenir l'organisation de sa représentation.

2/ Pour la partie sportive :

En novembre 2019, la ville d'Avignon était labellisée " Terre de Jeux 2024" par le Comité Olympique.

Dès lors, plusieurs associations se sont investies pour faire vivre cet événement et pour proposer à tous les publics des animations sportives autour de cette formidable aventure qu'est la tenue des Jeux Olympiques en France. Cette année 2024 marque l'apothéose de cet événement, notamment avec la journée du 19 juin, ponctuant le parcours de la Flamme Olympique par des animations nombreuses et festives.

Pour rappel, les forces vives du monde sportif avignonnais, se sont investies depuis 2019 et jusqu'à présent sur des événements spécialement créés pour l'occasion : les semaines Olympiques et Paralympiques, le programme d'étoilisation des écoles primaires, la Journée Avignon Terre de Jeux programmée le 15 juin prochain, le Relais de la Flamme Olympique qui se déroulera le 19 juin prochain, mais aussi la proposition d'animations sur la période estivale et le Club Paris 2024 à l'occasion des Jeux Paralympiques en fin d'été.

Par la présente délibération, la Ville souhaite valoriser les associations qui l'accompagnent depuis 2019 et les montants alloués varient en fonction de la présence et de l'implication des associations sur les différents événements précédemment énoncés. Il s'agit des associations

suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION -STRUCTURE	MONTANT DE LA SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2024
ANT	8 550 €
AS BARBIERE BASKET	7 500 €
PING PONG CLUB AVIGNONNAIS	3 500 €
JEUNE CANOE KAYAK	7 000 €
SOCIETE NAUTIQUE AVIGNONNAISE	500 €
ENTENTE GYMNIQUE GRAND AVIGNON	2 500 €
ASSOCIATION ESCRIME AVIGNON	900 €
SOA XIII	4 000 €
FOOTBALL CLUB AVIGNON OUEST	2 000 €
TENNIS PARK	300 €
USAP BASKET	2 500 €
AVIGNON LE PONTET RUGBY	5 000 €
AVIGNON LE PONTET TRIATHLON	2 300 €
CLUB ATHLETIC SPORT AVIGNONNAIS	800 €
CERCLE DES NAGEURS AVIGNONNAIS	800 €
ASSOCIATION LE PAS	900 €
GENERATION SPORT	2 500 €
AVIGNON JEUNES	3 000 €
CENTRE SOCIAL ESPELIDO	1 000 €
ATHOM	500 €
TOTAL	56 050 €

AR préfecture : 084-218400075-20240427-lmc1X0100018674-DE

Date de télétransmission : 13-05-2024

Date de réception en préfecture : 13 MAI 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le principe de versements des subventions aux associations concernées, pour un montant global de **71 550 €**;
- **ADOpte** les avenants aux associations conventionnées ;
- **ADOpte** la convention de partenariat avec le Département de Vaucluse pour l'organisation d'un concert et s'engage au paiement du prix équivalent à 50 % du coût TTC global de la manifestation dans la limite d'un montant maximal de 190 000 euros ;
- **IMPUTE** la dépense au profit des associations sur le chapitre 65 du budget principal ;
- **IMPUTE** la dépense liée à la convention de partenariat avec le Département sur le chapitre 011 du budget principal ;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) délégué(e) à signer toutes pièces à intervenir.

ADOpte



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Martine CLAVEL

PARVENU A LA PREFECTURE LE 13 MAI 2024
ACTE PUBLIE LE 21 MAI 2024